Envoyé en préfecture le 06/01/2022
Reçu en préfecture le 06/01/2022
Affiché le 06/01/2022
ID : 089-248900938-20220106-HAB_2021_116-DE

N° HAB/2021/116

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	9 décembre 2021	**Nombre de conseillers communautaires**
Date d'affichage de la convocation :	9 décembre 2021	Effectif légal : **50** En exercice : **49** Présents : **37** Votants : **49**

Séance du 15 décembre 2021

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 15 décembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :
M. Didier MOREAU, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINE, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS :
M. Philippe PETIT, pouvoir à Mme Florence SYLVESTRE
Mme Evelyne TRESCARTES, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Marie-Hélène GOUEDARD, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
M. Dominique AUBERGER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à Mme Anne MIELNIK-MEDDAH
M. Hassan LARIBIA, pouvoir à M. Mohammed BELKAID
Mme Sophie CALLÉ, pouvoir à M. Christophe DELAUNAY
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Nicolas DEILLER
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
M. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à M. Gérard VERGNAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Convention de partenariat avec l'ADIL89 dans le cadre de la Plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) du Jovinien au titre du service public de l'efficacité énergétique

Envoyé en préfecture le 06/01/2022
Reçu en préfecture le 06/01/2022
Affiché le 06/01/2022
ID : 089-248900938-20220106-HAB_2021_116-DE

HAB/2021/116	Conseil communautaire du 15 décembre 2021

Objet : Convention de partenariat avec l'ADIL89 dans le cadre de la Plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) du Jovinien au titre du service public de l'efficacité énergétique

Par délibération du 06 octobre 2021, le Conseil communautaire a validé la création et le déploiement d'une PTRE sur le territoire Jovinien par contractualisation avec la Région Bourgogne Franche-Comté. Il était précisé que ce nouveau service nécessitait un poste de conseiller externalisé vers l'ADIL89.

Afin de mettre en place ce partenariat, il est nécessaire d'établir une convention de partenariat précisant les engagements de chacun. L'ADIL89 assurera les missions d'accueil, d'information et de conseil auprès des ménages dans le cadre des étapes du parcours EFFILOGIS Maison Individuelle. A ce titre une subvention sera versée annuellement en fonction de déploiement de la plateforme, pour l'année 2022 elle est estimée à 62 000 €.

Vu le bureau communautaire et la conférence des maires du 06/12/2021,

Vu l'exposé du vice-président,

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'ADIL89 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser annuellement la subvention se rapportant à cette convention,
- **DIT** que les crédits seront inscrits aux budgets 2022 et suivants.

Communauté de Communes du Jovinien

Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET